

35 heures : pourquoi tant de haine ?

Nathalie Funès, *Le Nouvel Observateur*, 10 février 2011

Trop coûteuses pour l'Etat, elles auraient aussi, selon la droite et le patronat, enrayé la compétitivité, plombé la croissance... Mais les slogans ne résistent pas toujours à l'analyse.

Chaque semaine apporte une nouvelle polémique sur les 35 heures : « *On ne pourra pas les garder éternellement* », a répété Jean-François Copé au « Parisien » le 1er février. Il faut une « *réduction du temps de travail* » supplémentaire, a au contraire affirmé Michel Rocard au *Monde* quelques jours plus tôt. Plus de dix ans après sa mise en place, l'une des réformes les plus emblématiques du gouvernement Jospin continue d'alimenter le débat politique et de susciter approximations et contre-vérités. Décryptage de sept idées reçues.

1. La réduction du temps de travail, spécificité française ?

« *Nulle part ailleurs dans le monde on ne fait ça. Il n'y a pas un pays, pas un seul, Madame, socialiste ou non, qui a retenu la logique du partage du temps de travail.* » Nicolas Sarkozy à Ségolène Royal, débat télévisé de l'entre-deux-tours de la présidentielle, 2 mai 2007.

La France est loin d'être une exception planétaire. La réduction de la durée du travail est une tendance lourde dans tous les pays développés. Selon l'Insee, le temps passé derrière son bureau ou sa machine a baissé depuis 1950 de 25% en moyenne pour les pays les plus riches de la planète (Allemagne, Corée du Sud, Espagne, Etats-Unis, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède). En France, l'essentiel de la réduction s'est fait entre 1966 et 1982, avec un passage de la semaine à temps complet de 45,5 heures à 39 heures. Le phénomène s'est à nouveau accéléré avec les lois Robien (1996), puis Aubry (1998,2000). Bilan ? 135 heures annuelles de moins entre 1992 et 2006, toujours selon l'Insee. Ce bonus de temps libre est exactement le même qu'en... Allemagne. « *La France est effectivement le seul pays à avoir réduit la durée légale*, indique Eric Heyer, économiste à l'OFCE (Observatoire français des Conjonctures économiques). *Mais beaucoup d'autres ont dans le même temps développé le temps partiel ou connu des réductions dans certains secteurs.* » En Allemagne, où la notion de durée légale n'existe pas, de nombreux accords de branche ont ainsi été signés avec les syndicats, avec des semaines limitées à 32 heures dans certaines entreprises.

2. Une baisse uniforme ?

« *Aujourd'hui, les 35 heures uniformes et obligatoires ont disparu.* » Nicolas Sarkozy, vœux aux partenaires sociaux, 6 janvier 2011.

En fait, elles n'ont jamais existé : la France des RTT est en fait très disparate. « *Avec des différences en fonction des secteurs, du public, du privé, des branches ou de la taille des entreprises* », précise Francis Kramarz, professeur d'économie à l'Ecole polytechnique. Seule une grosse moitié des salariés (60,4%) bénéficie d'un accord 35 heures. Le pourcentage grimpe à 90,9% pour les entreprises de plus de 200 employés, mais tombe à 14,1% pour celles qui en ont moins de 20. Il est important dans l'industrie, mais faible dans la construction. Dans de nombreux secteurs (employés de maison, gardiennage, transport...), où certaines heures sont supposées creuses, il est également possible de travailler plus de 35 heures sans majoration de salaire. Sans parler des 27% de salariés qui n'arrivent tout simplement pas à prendre leurs RTT, d'après une enquête Acof-Urssaf. « *Les lois Aubry n'obligeaient pas les entreprises à réduire le temps de travail*, indique Stéphanie Stein, avocate du droit du travail. *Elles stipulaient en revanche que toute heure travaillée au-delà de 35 heures ouvrait droit à une majoration tarifaire (de minimum 10%) ou à du repos supplémentaire.* » De fait, le passage de 39 heures à 35 s'est traduit par une réduction de seulement deux heures, selon l'OFCE. Décompte des temps de pause ou de préparation (maquillage, par exemple, chez Eurodisney), tout a été bon pour grappiller des minutes.

3. La France, plus paresseuse que ses voisins ?

« *Le problème de la France n'est pas que l'on travaille trop, mais pas assez.* » Nicolas Sarkozy, vœux aux forces économiques à Cholet (Maine-et-Loire), 6 janvier 2010.

La réalité est - beaucoup - plus nuancée. Il y a la durée légale du travail et la durée... effective. Ainsi en 2008, selon Eurostat, un Français à temps plein (salarié ou non) a travaillé 41 heures par semaine. Soit à peu de chose près ce que fait son collègue allemand (41,7) et ses voisins de l'Europe des Quinze (41,8). Pas de quoi être pointé du doigt. D'autant qu'il bosse plus que les Belges, les Suédois, les Hollandais, les Danois ou les Irlandais. Les scores de la France sont encore meilleurs quand on prend en compte la proportion, relativement faible, des salariés à temps partiel (17,3 % contre 25,4 % au Royaume-Uni, 32,7 % en Allemagne et 46,2 % aux Pays-Bas). Sur une année entière, selon l'OCDE, les salariés français à temps complet ou non ont ainsi travaillé l'an passé plus que les Allemands : 1469 contre 1309 heures.

4. Le coût du travail en hausse ?

« *Ce fut une catastrophe nationale, un considérable affaiblissement économique de notre pays et un vrai problème pour sa réputation et son attractivité.* » Laurence Parisot, présidente du Medef, « le Parisien », janvier 2010.

Mathématiquement, bien sûr, le passage aux 35 heures avec maintien du salaire mensuel a accru le coût horaire du travail. D'autant qu'une harmonisation par le haut des différents smic a suivi. Selon un rapport de Coe-Rexecode de janvier, le coût du travail en France a ainsi progressé de 30% à 33,2 euros contre 15% (à 30,6 euros) en Allemagne entre 2000 et 2009. La faute aux 35 heures ? Le décrochage tient surtout à la politique de désinflation compétitive outre-Rhin (modération salariale, basculement du financement de l'assurance-chômage sur la TVA...). « *Après les 35 heures, il y a eu gel des salaires pendant dix-huit mois en moyenne, augmentation de la productivité et annualisation du temps de travail, ce qui a permis de réduire les heures supplémentaires et d'atténuer le coût global,* analyse Eric Heyer. *Si la France perd en compétitivité, c'est uniquement par rapport à l'Allemagne IM politique menée outre-Rhin est catastrophique pour tous ses voisins.* » D'après Eurostat, le coût de la main-d'œuvre a ainsi dérapé dans la plupart des pays européens. En étant passée d'un indice de 76 à 104,3 entre 2000 et 2010 (base 100 en 2008), la France se situe pile dans la moyenne des seize pays de la zone européenne. Le Danemark, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et surtout le Royaume-Uni ont tous subi des progressions plus importantes.

5. Les finances de l'Etat amputées ?

« *On ne tient plus le coup. Les 35 heures [...], c'est intenable, c'est 22 milliards d'euros...* » Jean-François Copé, Canal+, 6 janvier 2011.

Le chiffre, de 21,7 milliards d'euros en 2010, correspond au total des allègements de charges dont bénéficient les entreprises, qu'elles aient ou non signé un accord 35 heures. Il cumule les exonérations instaurées pour les bas salaires par Edouard Balladur en 1993, celles d'Alain Juppé en 1996 et celles de Martine Aubry en 1998- 2000. C'est François Fillon qui, en 2003, a simplifié le dispositif avec un rabais unique et dégressif (jusqu'à 1,7 smic) pour toutes les entreprises, quels que soient les accords signés. Bilan? Sur le total des 22 milliards d'aides, seuls 12 milliards sont imputables aux RTT, selon un rapport de 2008 du Conseil d'Analyse économique.

6. La croissance et les emplois plombés ?

« *On a rendu plus difficile à la France le chemin vers la croissance, et donc évidemment qu'on l'a payé en termes d'emplois ensuite* » Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, conférence de presse, janvier 2010.

Encore une contre-vérité. Entre 2000 et 2009, toujours selon Eurostat, la France a connu une croissance moyenne de son PIB de 1,4% par an. Exactement celle de l'Europe des Quinze. En ce qui concerne l'effet des 35 heures sur l'emploi, les économistes sont en revanche partagés. D'après une étude de 2004 de la Dares, le service statistique du ministère du Travail, alors occupé par François Fillon, 350 000 emplois ont été créés grâce aux RTT entre 1998 et 2002. *« Mais c'est vraisemblablement en raison de la réduction des cotisations sur les bas salaires et des gains de productivité par heure travaillée »*, indique Pierre Cahuc, professeur à l'Ecole polytechnique et coauteur d'un rapport sur le sujet remis au Conseil d'Analyse économique en juin 2007.

7. Un système à déverrouiller ?

« Oui, nous devons déverrouiller les 35 heures [...] Cela doit permettre aux Français, pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, de travailler davantage sans avoir recours forcément aux heures supplémentaires » Manuel Valls, député-maire PS d'Evry, Europe 1,2 janvier 2011.

Augmentation du volume d'heures supplémentaires, défiscalisation, calcul du salaire minimal sur une base horaire et non plus mensuelle, il ne reste plus grand-chose à déverrouiller. La droite, depuis son retour au pouvoir en 2002, a concocté un mille-feuille d'assouplissements : décret de relèvement du contingent d'heures supplémentaires en 2002, loi Fillon de 2003 de dérogations aux 35 heures par accord collectif, nouvelle hausse en 2004 du contingent d'heures supplémentaires, loi Ollier-Novelli de 2005 de stockage des RTT sur un compte épargne, loi Tepas (travail, emploi et pouvoir d'achat) de 2007 sur l'exonération des charges sociales et des impôts pour les heures supplémentaires, et enfin, en 2008, possibilité pour l'employeur de fixer avec les syndicats son propre contingent d'heures. Il y avait deux moyens de contourner les 35 heures : augmenter la durée légale ou faciliter le recours aux heures supplémentaires. La droite a pour l'instant clairement choisi la seconde solution. L'UMP doit faire de nouvelles propositions début mars.